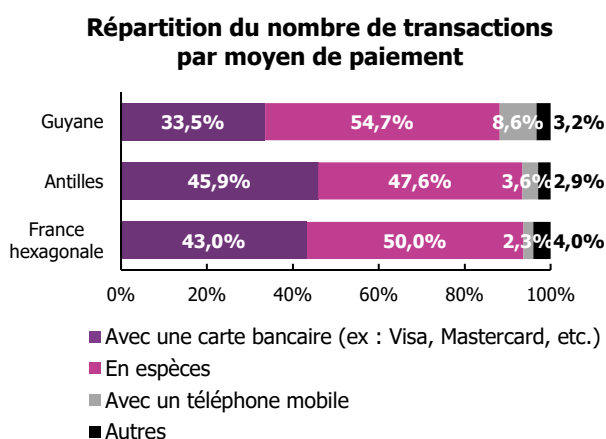


## Communiqué de presse

Cayenne, le 22/11/24

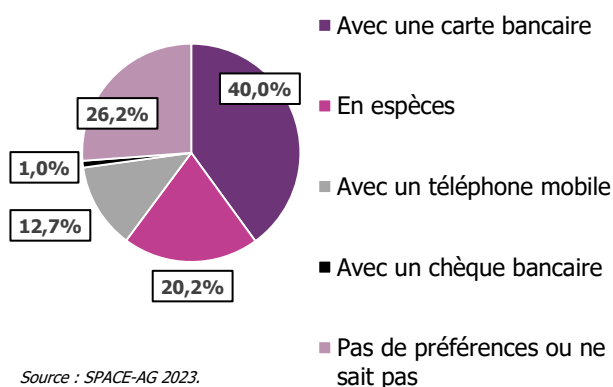
### L'IEDOM publie : Note thématique - Les habitudes de paiement des Guyanais

En Guyane, le paiement en espèces est privilégié pour plus de la moitié des transactions en point de vente et de personne à personne. L'avantage principal mis en avant est que ce mode de paiement est accepté dans de nombreuses circonstances. Les paiements dématérialisés sont quant à eux moins utilisés : le paiement par carte bancaire représente un tiers du total des transactions. Spécificité guyanaise, le paiement par téléphone mobile rencontre plus de succès qu'au niveau de la France hexagonale, ce qui est notamment lié à la jeunesse de la population.



Sources : SPACE-AG 2023, SPACE 2022.  
© IEDOM-IEOM.

#### Préférences de moyen de paiement en Guyane



Source : SPACE-AG 2023.  
© IEDOM-IEOM.

D'autre part, bien que la fréquence d'utilisation des espèces soit plus élevée, c'est la carte bancaire que les Guyanais préfèrent comme mode de paiement. La crise de la Covid-19 a participé à l'essor de ce moyen de paiement.

Malgré tout, le paiement en espèces a encore de beaux jours devant lui en Guyane, notamment dans l'Ouest guyanais, un territoire où l'utilisation des espèces est plus marquée qu'ailleurs, malgré des difficultés d'accès aux distributeurs automatiques de billets (DAB).

Accédez à notre analyse complète et gratuite sur notre site internet en cliquant [ici](#).

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin et des TAAF, dont la monnaie est l'euro. Il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)

Contact presse : [direction@iedom-guyane.fr](mailto:direction@iedom-guyane.fr) - tél : 05 94 29 36 73